

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis 77/06 – Comptes de l'exercice 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 95 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG), composée de Mmes Anita Rihs et Violeta Seematter, de MM. Robert Bernet, André Gerber, Henri Haymoz, Frédy Mühlethaler et Michel Décurnex (président), s'est réunie à 12 reprises à partir d'octobre 2005, avec entre autre comme tâches le contrôle des pièces comptables et la vérification des comptes.

1. Vérifications des pièces comptables

1.1 Factures de l'exercice 2005

Une grande partie des factures concernant les comptes 101 (Municipalité), 180 (Transports publics), 300 (Domaines et Bâtiments), 400 (Travaux), ainsi que celles concernant les comptes d'investissements votés par le Conseil, ont été contrôlées. La CG a disposé de tous les listings demandés. Elle a obtenu également toutes les explications demandées à M. Kappeler pour les comptes 2005, à M. Fischer pour le bouclage des préavis le concernant et à Mme Kneubühler accompagnée par M. Giovaninni pour les comptes 400 et les préavis relevant de son dicastère. Elle remercie ces quatre personnes pour leur disponibilité.

- Remarques:
1. Le compte 440.3135 (achat de matières premières et de fourniture) est un nouveau compte inséré dans le plan comptable de la commune à partir de 2005, dans un souci de transparence. La CG constate que la plupart des factures imputées dans ce compte concernent le compte 440.3145 (entretien des parcs et zones de loisirs), ce qui ne reflète pas la situation réelle.
 2. Un certain nombre de factures ont des libellés fantaisistes et ont induit des travaux inutiles de recherches de la part de la CG. Certaines factures ne comportent pas de dates pour les travaux effectués. La CG demande donc que les factures reçues soient mieux contrôlées par les personnes responsables et qu'elles soient purement renvoyées à l'expéditeur en cas de données manquantes.
 3. Des factures sont envoyées avec plusieurs mois de retard, parfois même une année. Le contrôle de telle facture devant s'avérer difficile, voire impossible, la CG demande que les fournisseurs soient avisés que les factures doivent être envoyées dans un délai raisonnable (max 1 ou 2 mois), sans quoi elles devraient être refusées.
 4. Des erreurs d'imputation ont été constatées. Elles n'ont pas d'influence sur le résultat final, mais les comptes doivent refléter la situation réelle, ce qui n'est pas toujours le cas.

1.2 Comptes d'investissement contrôlés

N° du préavis	Objet du préavis	Budget	Boucllement
34/03	Amarrage port des Abériaux (1 ^{ère} partie)	500'000.-	500'000.-
55/05	Amarrage port des Abériaux (2 ^{ème} partie)	164'800.-	161'622.-
61/05	Crédit compl. Buvette les Abériaux	88'000.-	88'000.-
44/04	Fournil	670'000.-	632'032.-
60/05	Achat d'une tondeuse à gazon	61'000.-	61'000.-
58/05	Achat d'une balayeuse	142'000.-	141'777.-
37/03	Achat d'un véhicule utilitaire	220'000.-	230'788.-
51/04	Dragage embouchure Promenthouse	80'000.-	73'383.-
59/05	Stabilisation berge Promenthouse	59'600.-	43'390.-
67/05	Collecteur Les Fossés	105'193.90	98'424.80

(les centimes ne figurent pas dans cet inventaire)

- Remarques:
1. Concernant le préavis 44/04, la CG a trouvé dans le compte 440.3145 (entretien des parcs et zone de loisirs) une facture de Fr. 11'441.55 concernant le pavage aux alentours du Fournil. Elle estime que cette facture concerne clairement des travaux liés aux travaux du fournil et qu'elle devrait figurer dans le décompte du préavis, ce qui ne semble pas être l'avis qui ressort des explications de M. Fischer. On peut se demander ce que cette facture fait dans le compte "Entretien des parcs et zones de loisirs"?
 2. Le dépassement de Fr. 10'788.65 du préavis 37/03 a été annoncé et justifié au Conseil lors de la séance du 31.03.04.
 3. Le résultat positif du préavis 59/05 est dû au fait que les travaux ont été réalisés en même temps que ceux de la commune de Gland pour le même type de travaux réalisés à proximité.
 4. Le préavis 67/05 concernant la remise en état d'urgence du collecteur des Fossés présente un solde positif de Fr. 6'769.10, alors qu'il a été présenté au Conseil une fois les travaux terminés et soit disant toutes les factures rentrées! La CG a néanmoins trouvé que les travaux de remise en état du chemin ne figuraient pas dans le décompte (la facture figure au compte d'entretien du réseau routier), mais nous n'arrivons toujours pas au montant voté par le Conseil. A ce jour, la CG n'a pas obtenu d'explications claires.

2. Vérification des comptes

Devant l'impossibilité temporelle d'effectuer une vérification complète des comptes, seuls des pointages ont été effectués entre les comptes et les listings correspondants. Ces pointages n'ont pas révélé d'anomalies particulières. Les explications données dans les comptes sur les différences supérieures à Fr. 5'000.- sont une excellente initiative et simplifient fortement le travail des commissions et la lecture des comptes par les conseillers. Il est néanmoins dommage que ces explications ne s'appliquent pas à **tous** les comptes présentant une différence supérieure à Fr. 5'000.-!

3. Rapport de la fiduciaire Heller

La CG a pris connaissance du rapport de la fiduciaire Heller SA du 19 mai 2006 dans lequel elle confirme que la comptabilité et les comptes sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des communes.

4. Rapport de la Commission des finances

La Commission des finances établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas, selon le Règlement du Conseil communal (art. 95 et suivants), soumis à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière et éclairer certains points du préavis 77/06. Il fait partie intégrante du rapport de la CG.

5. Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal 77/06 concernant les comptes de l'exercice 2005,

Lu le rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

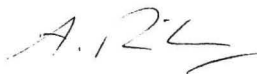
Décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2005.
2. d'accepter les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2005, tels que présentés.

Prangins, le 06 juin 2006

Pour la Commission:

Anita RHIS:



Robert BERNET:



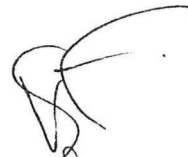
André GERBER



Michel DECURNEX (prés):



Violetta SEEMATTER:



Henri HAYMOZ:



Frédy MUEHLETHALER

